



## Introduction Journée régionale FNARS addiction

Cette journée est issue d'une convention signée en 2012 entre nos deux fédérations, FNARS et Fédération Addiction.

La loi du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic de substances vénéneuses ont fondé le secteur des soins en toxicomanie.

Cette loi institue une logique d'abstinence par l'interdiction de l'usage des substances illicites. Elle réprime toutes les infractions à la législation sur les stupéfiants, de la simple consommation à la production. L'injonction thérapeutique est la seule alternative aux poursuites pénales. La personne est un délinquant qu'il faut sevrer. Cette loi prévoit la gratuité et l'anonymat des soins dans le cadre d'une prise en charge sanitaire et sociale conventionnée par l'Etat.

Les lois du 29 juillet 1998 puis du 2 janvier 2002 sur l'exclusion ont cadré les dispositifs de lutte contre la pauvreté et la précarité en couvrant les problématiques de l'emploi, de la santé et du logement, ainsi qu'en ouvrant l'accès aux droits fondamentaux des personnes en difficulté, dont les personnes souffrant d'addictologie. Elles ont reconnu les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) en tant qu'établissements médico-sociaux, permettant ainsi de structurer les dispositifs et financements de ces établissements.

Il apparait que l'insertion a un coût et que le sanitaire est une priorité – alors, l'articulation entre le social et le sanitaire est une priorité. Or, il est difficile de travailler ensemble malgré le fait que les problématiques rencontrées sur le terrain soient similaires. Les parcours d'insertion et de soins peuvent être construits ensemble et favoriser l'accompagnement de la personne.

Les dispositifs d'insertion sociale ont une compétence qui rejoignent celles des structures de soin dans leur dimension d'accompagnement global. Pourtant si les missions se rejoignent, elles ne se confondent pas ; chacun des dispositifs Accueil Hébergement Insertion / Insertion professionnelle et médico-social a son rôle à jouer dans la trajectoire globale de la personne, de la prévention à l'insertion sociale et par l'emploi, en passant par le logement, le soin et la réduction des risques.

Cette coopération permettrait :

- une meilleure connaissance entre les professionnels
- Un accès et un maintien dans l'emploi
- Une réduction des risques en CHRS
- Une prévention et un repérage précoce
- mieux appréhender le lien avec le secteur psychiatrique et favoriser l'accès à l'hébergement des personnes qui consomment activement

De ces questions, nous allons pouvoir tout au long de cette journée apprécier les différentes initiatives régionales qui ont émergé sur différents territoires aquitains.

Nous distinguerons deux axes:

- un travail de réseau visant l'amélioration du travail des professionnels,
- un travail de partenariat visant une meilleure prise en charge des personnes

Les coopérations sanitaires et sociales sont aujourd'hui un réel enjeu dans nos secteurs d'activité.

Elles nécessitent de l'engagement, de la volonté de l'ensemble des parties prenantes. Notre expérience peut témoigner que non seulement c'est possible, mais que chacun en sortirait gagnant.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle journée d'échanges.

Catherine ABELOOS

Présidente Fnars Aquitaine

Port :06.85.53.31.28

Mail : [c.abeloos.fnarsaquitaine@gmail.com](mailto:c.abeloos.fnarsaquitaine@gmail.com)

